

Evolution réglementaires apportées par le règlement d'août 2026

Règlements généraux

Article B : Compétitions sélectives, définition :

- peut se dérouler n'importe quel jour
- ne dépassera pas 3 jours consécutifs
- 6 cibles par départ au minimum
- archers licenciés dans 3 clubs différents obligatoire à chaque départ

Si plus de 2 archers d'un même club par cible, l'arbitre responsable et l'organisateur trouvent des marqueurs. Possibilité de compétiteurs des cibles voisines si ils sont d'un autre club

L'arbitre responsable est garant de la conformité de chaque départ

En cas d'anomalie sur un départ, lors du contrôle des fichiers d'intégration des scores au classement national, aucun score de ce départ ne sera intégré au classement national.

Seules les manifestations nationales ou internationales peuvent sortir de ce cadre.

*Pour chaque championnat de France, 10 jours avant la date de celui-ci, et au plus tard le 31 août, il est effectué une extraction du classement national pour établir l'arrêté sélectif. Les derniers scores pris en compte dans l'arrêté sélectif sont ceux réalisés le **dimanche précédent l'arrêté**. Le fichier d'intégration des scores doit être transmis aux serveurs de la FFTA avant le **lundi 23h59**.*

Article B1.1 : Organisation des greffes... , Les inscriptions :

Ajout : le mandat doit préciser le rythme de tir de chaque départ (tir à 18 m)

Article B.5.1 : Le jury d'appel :

Ajout : Un candidat arbitre officiant lors d'une compétition, ne peut faire partie du jury d'appel sur cette compétition

Article C1 :Compétiteurs Etrangers

Aux C F par équipe de clubs et Double Mixte ainsi qu'au classement national, un seul archer étranger est autorisé par équipe. Dans les C F Jeune par équipe de clubs ; Double Mixte ; ainsi qu'au classement national, les archers étrangers ne sont pas autorisés.

Article C.3.1.1 : Les U11

Puissance d'arc : Les U11 doivent tirer une **puissance marquée par le fabricant sur les branches, inférieure ou égale à 20 livres**. La partie concernant les certificats médicaux spécifiques à cette population ne figure plus dans cet article, ni l'obligation faite à l'arbitre de vérifier la puissance marquée.

Participation aux Compétitions Officielles :

À partir de l'âge de **8 ans**, les archers U11 sont admis en Tir à 18 m et en Tir à l'Arc Extérieur.
arcs classiques uniquement;

Type de compétition	distances	Blason	Hauteur des ors
Tir à 18m	10 m	60 cm	1,10 m
TAEDN	15 m	80 cm	1,10 m
TAEDI	20 m	80cm	1,10 m

Ils peuvent aussi participer aux compétitions dans les disciplines de parcours. (Tir Campagne, Tir Nature, Tir 3D). Dans ce cas, ils tirent d'un piquet de couleur rose. L'inscription des U11 est **obligatoire** au plus tard 7 jours avant le début de la compétition.

Si aucun U11 n'est inscrit dans ce délai, le piquet rose n'est pas installé.

Article C.3.2 : Surclassement Rappel :

À l'âge de 10 ans (dernière année de la catégorie), le U11 peut être classé en catégorie U13 uniquement à condition de posséder **1 certificat médical qui ne peut être établi que par un médecin du sport :**

- Un certificat médical de surclassement dans la catégorie U13.

Dans ce cas, le nouveau U13 peut tirer dans toutes les disciplines ouvertes aux U13 (et avec les mêmes catégories d'armes que les U13).

1) Surclassement annuel :

Pour **une saison donnée**, le surclassement annuel permet de participer dans la catégorie immédiatement supérieure **sur toute la saison sportive et dans toutes les disciplines.**

Procédure : L'archer doit faire une demande de surclassement à la FFTA, accompagnée du certificat médical de surclassement et de sa licence en cours (demande dématérialisée sur l'espace licencié) dans les délais suivants :

- U11 : dès l'obtention du certificat de surclassement et avant la fin de saison ;
- Toutes les autres catégories : avant le 31 décembre.

Au vu des pièces, si la demande est jugée recevable, la FFTA établira une nouvelle licence mentionnant le surclassement.

Cas particulier pour les jeunes, U11, U13, U15 et U18

Pour concourir dans la catégorie immédiatement supérieure, le licencié doit se « surclasser » et subir un examen médical spécifique qui donne lieu à la délivrance d'un *certificat médical de simple surclassement* :

Ce certificat ne peut être délivré que :

- par un médecin du sport, inscrit à l'ordre des médecins ;
- lors de la dernière année d'une catégorie d'âge.

Pour le certificat médical de surclassement, il est demandé au médecin examinateur d'apprécier l'adaptation des capacités physiques de l'archer à la puissance du matériel utilisé (examen en situation de tir, arc tendu).

En pratique, après échauffement :

- Armement harmonieux et maintien de l'armement avec respect de la statique rachidienne et scapulaire dans tous ses plans ;
- Test de maintien durant au moins 30 secondes sans déformation ;
- En cas de doute, un test de la puissance maximale pourra être effectué.

L'examen en vue d'un surclassement devra tenir compte des capacités psychologiques d'un jeune archer à s'intégrer dans le groupe.

Pour les U21 et seniors

Le surclassement annuel est autorisé sans certificat médical dans la mesure où il n'y a pas de changement de distance, de blason ou de piquet. S'il y a changement de distance, de blason ou de piquet il faudra fournir un certificat médical.

Ce certificat :

- Peut être délivré par tout Docteur en médecine au choix du licencié ;
- Sans exclusivité d'ancienneté dans la catégorie.

Le « double surclassement » (deux catégories d'âge au-dessus) est interdit sauf celui des seniors 3 en seniors 1.

Aucun autre double surclassement n'est autorisé, ni aucune autre forme de surclassement (ex : triple surclassement...).

2) Surclassement ponctuel

Le surclassement ponctuel des U18, U21 et seniors

Le surclassement ponctuel est autorisé sans certificat médical dans la mesure où il n'y a pas de changement de distance, de blason ou de piquet.

Cas particulier des seniors 3 en Tir à l'Arc Extérieur :

Ils peuvent être surclassés ponctuellement en Tir à l'Arc Extérieur en senior 2 ou senior 1 sans certificat médical.

Les U18, dans le cadre du surclassement ponctuel, s'ils changent de distance, de blason ou de piquet devront fournir un certificat médical de simple surclassement établi par le médecin de leur choix et qui sera valable pendant 1 an.

À noter que les archers ne pourront pas se surclasser ponctuellement dans la catégorie supérieure avec une arme non reconnue dans leur catégorie de licence.

Article G.4.1 : Arc chasse :

Modification apportée à la définition de l'arc chasse. :

Pour les saisons 2027 et 2028 : Un arc de type classique, nu répondant à la définition de l'arc nu (I.G.3.4)

A partir de la saison 2029 : Les arcs dont les poignées sont dans un autre matériau que le bois ou le lamellé-collé seront classés dans la catégorie « arc nu ».

Particularités :

- Le repose flèche est non réglable, ça peut être le tapis d'arc, ou tout type de repose flèche non réglable

La partie verticale et la partie horizontale de la fenêtre d'arc peuvent être protégées par un matériau d'épaisseur maxi 3 mm - la partie verticale ne doit pas dépasser de plus de 1cm au dessus de la flèche posée sur l'arc.

Les amortisseurs doivent être sur la face interne des branches de l'arc

Les carquois d'arc ne sont pas autorisés

Tir à l'arc Extérieur

Article A.7.1 : Epreuves de TAE :

Modification des tableaux , ils incluent maintenant la catégorie U11

TAEDI

Catégories	Arc Classique		Arc à Poulies	
	Distances	Blasons	Distances	Blasons
U11 ⁽¹⁾⁽²⁾	20 m	80 cm (1-X)		
U13	30 m	80 cm (1-X)	40m	80cm (1-X)
U15	40 m	80 cm (1-X)	40m	80cm (1-X)
U18	60 m	122 cm	50 m	80 cm (5-X)
U21	70 m	122 cm	50 m	80 cm (5-X)
Senior 1 ⁽³⁾	70 m	122 cm	50 m	80 cm (5-X)
Seniors 2	70 m	122 cm	50 m	80 cm (5-X)
Seniors 3	60 m	122 cm	50 m	80 cm (5-X)

(1) jusqu'au niveau regional

(2) hauteur du centre du blason à 1,10 m

(3) regroupe les U18, U21, S1, S2, S3 ayant tiré à la distance de la catégorie S1 pour le championnat de France Elite de Tir à l'Arc Extérieur

TAEDN

Catégories	Arc Classique		Arc Nu		Arc à Poulies	
	Distances	Blasons	Distances	Blasons	Distances	Blasons
U11	15 m ⁽¹⁾⁽²⁾	80cm (1-X)				
U13	20 m ⁽¹⁾⁽²⁾	80 cm (1-X)				
U15	30 m ⁽¹⁾	80 cm (1-X)	30 m ⁽¹⁾	80 cm (1-X)	30 m ⁽¹⁾	80 cm (1-X)
U18	50 m ⁽¹⁾	122 cm				
U21	50 m ⁽¹⁾	122 cm	50 m ⁽¹⁾	122 cm	50 m ⁽¹⁾	122 cm
Seniors 1	50 m	122 cm			50 m	122 cm
Seniors 2	50 m	122 cm	50 m	122 cm	50 m	122 cm
Seniors 3	50 m	122 cm			50 m	122 cm

(1) jusqu'au niveau régional de U13 à U21 en Arc Classique et Arc à Poulies et U15 & U21 Arc Nu.

(2) hauteur du centre du blason à 1,10m

Article C.1.3 : Championnat de France Jeunes :

Il regroupe

- un championnat individuel,
- les championnats Double Mixte
- et les championnats de France par Équipe.

Modification du nombre total d'archers par équipes de club (4 archers par équipe de club) sélectionnées :

U13/U15 : 48 filles et 48 garçons

U18/U21 : 48 filles et 48 garçons

Article C.1.4 : Championnat de France double Mixte Jeunes

à la distance de la catégorie Participation et sélection des archers : **12** Doubles Mixtes Jeune de club **au lieu de 16** précédemment

Un Double Mixte Jeune est composé d'un Jeune Homme et d'une Jeune Femme de la même catégorie d'âge.

Les 4 premiers Double Mixte sont directement qualifiés en ¼ de finale. Les Double Mixte classés de la 5ème à la 12ème place disputent un 1/8ème de finale à élimination directe.

La distance de tir du tableau final est à la distance des qualifications de chaque catégorie.

Article C5.5 : Armes et catégories en Tir Beursault :

Catégories	Arc Classique	Arc à Poulies	Arc Droit	Arc Nu
	Distances	Distances	Distances	Distances
U11				
U13	30m	30m ⁽¹⁾	30m ⁽¹⁾	30m ⁽¹⁾
U15	30m			
U18	50 m	50 m	30 m	30 m
U21	50 m			
Seniors 1	50 m	50 m	50 m	50 m
Seniors 2	50 m	50 m		
Seniors 3	50 m	50 m		

(1) jusqu'au niveau régional

Tir à 18m

Article A.7.1.2 : Les catégories utilisées pour les classements en compétition

Dans la catégorie arcs nus ;

- Catégorie scratch (Seniors 1, Seniors 2, Seniors 3) dans leur catégorie d'âge et de sexe ;
- Catégorie U21 (U18/U21) dans leur catégorie d'âge et de sexe ;
- Catégorie U15 (U13/U15) dans leur catégorie d'âge et de sexe ;

Sont également reconnues (mais non ouvertes pour le championnat de France)

les divisions d'armes suivantes :

- Les arcs droits (longbow) : classés dans la **division arcs nus (bare bow)**
- Les arcs « chasse » : classés dans la **division arcs nus (bare bow)**
- Les arcs à poulies nus : classés dans la **division arcs à poulies**.

Article A.7.1.3 distances et blasons

Arcs Classiques	U11		U13	U15	U18 / U21 / Seniors 1 Seniors 2 / Seniors 3
	Distance	Blason			
18m	10m	60cm	60cm	60cm	40cm
25m			80cm	80cm	60cm
Blasons Arcs Classiques	Blason unique		Blason unique	Blason unique ou triple	Blason unique ou triple

Article B.1.3:Aménagement des terrains

Chaque cible sera numérotée. De plus, elle sera inclinée de manière à former un angle compris entre la verticale et environ 10 degrés, mais sur une série de cibles alignées, elles doivent toutes avoir le même angle d'inclinaison.

Article B.2.2 : Les cibles

- Pour la distance de 25m, on emploiera le blason de 60cm (80cm pour les U13 et U15)
- Pour la distance de 18m, on emploiera le blason de 40cm (60cm pour les U13 et U15)
- Pour les U11, on emploiera un blason de 60cm à la distance de 10m.

Article B.5.1.8 : rythme de tir en AB

Un rythme de tir AB peut être utilisé dans les compétitions sélectives pour un ou plusieurs départs.

Si le club ne peut pas faire autrement que d'affecter deux archers du même club sur une cible

soit le club doit revenir à un rythme AB/CD pour ce départ

soit il faut impérativement que la double-marque soit tenue par un archer d'un autre club présent sur les cibles voisines.

Les archers doivent être informés de ce rythme de tir sur le mandat.

Tir en campagne

Article A 5 Catégories reconnues :

Modifications du tableau existant pour intégrer les catégories U11

Catégories	Arc Classique	Arc Nu	Arc à Poulies	Arc Droit
U11	Piquet rose ⁽¹⁾			
U13	Piquet blanc/orange	Piquet blanc/orange	Piquet blanc ⁽¹⁾	Piquet blanc/orange (1)
U15	Piquet blanc			
U18	Piquet bleu			
U21	Piquet rouge	Piquet bleu	Piquet rouge	Piquet blanc (1)
Seniors 1	Piquet rouge	Piquet bleu	Piquet rouge	
Seniors 2	Piquet rouge	Piquet bleu	Piquet rouge	Piquet blanc
Seniors 3	Piquet rouge	Piquet bleu	Piquet rouge	

(1) jusqu'au niveau régional

L'inscription des catégories concernées par les piquets roses (U11) et orange (U13 Arc Classique, Arc Nu et Arc Droit, U15 Arc Nu et Arc Droit) est **obligatoire au plus tard 7 jours avant le début de la compétition**. Si aucun archer de ces catégories n'est inscrit dans ce délai, les piquets rose et/ou orange ne sont pas installés.

Article A7 4.1. Distances pour les parcours "inconnues"

Modifications du tableau existant pour intégrer les catégories U11

		Distances en mètres			
Nombres de cibles par unités de 12 cibles Mini-Maxi	Diamètres des blasons en cm	Piquet Rose	Piquet Blanc (* Orange)	Piquet Bleu	Piquet Rouge
3	20	5 - 10	5 - 10	5 - 10	10 - 15
3	40	5 - 15	10 - 15	10 - 20	15 - 25
3	60	10 - 15	15 - 25	15 - 30	20 - 35
3	80	15 - 20	20-35 * 20-30 pour les U13	30 - 45	35 - 55

Les U11 tirent du piquet rose

* Les U13 tirent du piquet blanc, ou orange s'il est présent

Les U13 (arc classique) tirent aux distances du piquet blanc ou du piquet orange s'il est présent. Aux distances inconnues, le piquet orange doit être présent pour toutes les cibles comportant un blason unique (60 cm ou 80 cm).

Les distances des 3 cibles de même diamètre varieront entre la plus longue, la moyenne et la plus courte. Selon les possibilités, les pas de tir pourront être combinés.

Article A7.4.2 :Distances pour les parcours "connues"

Modifications du tableau existant pour intégrer les catégories U11

Nombres de cibles par unités de 12 cibles	Diamètres des blasons en cm	Distances en mètres			
		Piquet Rose	Piquet Blanc (* Orange)	Piquet Bleu	Piquet Rouge
3	20	5 - 5 - 10	5 -10 - 15	5 - 10 - 15	10 - 15 - 20
3	40	10 - 10 - 15	10 - 15 - 20	15 - 20 -25	20 - 25 -30
3	60	15 - 15 -20	20 - 25 - 30	30 - 35 -40	35 - 40 - 45
3	80	20 - 20 -20	30-35-40 * 30-30-30 pour les U13	40 - 45 - 50	50 - 55 - 60

Les U11 tirent du piquet rose

* Les U13 tirent du piquet blanc, ou orange s'il est présent

Le Parcours Nature

Article A2 : Catégories des tireurs :

Modifications du tableau existant pour intégrer les catégories U11

Catégories	Arc nu (BB)	Arc à poulies nu (Co)	Arc droit (AD)	Arc libre (TL)	Arc chasse (AC)
U11	Rose/Rose ⁽¹⁾				
U13	Blanc/Blanc	Blanc/Blanc ⁽¹⁾	Blanc/Blanc ⁽¹⁾	Blanc/Blanc ⁽¹⁾	Blanc/Blanc ⁽¹⁾
U15	Blanc/Blanc				
U18	Rouge/Bleu	Rouge/Bleu ⁽¹⁾	Rouge/Bleu	Rouge/Bleu	Rouge/Bleu
U21					
S1	Rouge/Bleu	Rouge/Bleu	Rouge/Bleu	Rouge/Bleu	Rouge/Bleu
S2	Rouge/Bleu		Rouge/Bleu	Rouge/Bleu	Rouge/Bleu
S3	Rouge/Bleu		Rouge/Bleu	Rouge/Bleu	Rouge/Bleu

⁽¹⁾ jusqu'au niveau régional

L'inscription des U11 est **obligatoire** au plus tard 7 jours avant le début de la compétition.
Si aucun U11 n'est inscrit dans ce délai, le piquet rose n'est pas installé.

U18, U21, S1,S2,S3, 1ere fleche du pas rouge et deuxieme du pas bleu
Le U11 tire 2 flèches du piquet rose

Tableau des distances de tir intégrant la catégorie U11

	Pas rouge	Pas bleu	Pas blanc	Pas rose
Grands gibiers	Entre 30 et 40 m	35 m maxi	30 m maxi	20 m maxi
Moyens gibiers	Entre 20 et 35 m	30 m maxi	25 m maxi	15 m maxi
Petits gibiers	Entre 15 et 25 m	20 m maxi	15 m maxi	10 m maxi
Petits animaux	Entre 5 et 15 m	15 m maxi	15 m maxi	10 m maxi

Article B9 : Classement et départage des égalités

En cas d'égalité de score :

a) cas des championnats : tirs de barrage sur des cibles spécialement désignées à cet effet

b) autres cas :

- au plus grand nombre de 20 points réalisés
- au plus grand nombre de 15 points réalisés

Si l'égalité subsiste,

- dans le cas de la constitution de peloton pour un 2ème jour de championnat, on procède à un tirage au sort
- dans le cas de l'établissement du classement final d'un championnat ou d'une compétition, à partir de la 4ème place, les archers sont classés au même rang.

Article B.9.1 : tirs de barrage :

- les adversaires tirent l'un après l'autre
- un tir de barrage est une volée d'1 flèche dans un temps limite de 30 secondes
- le plus haut score gagne
- si l'égalité subsiste, la flèche la plus près du centre donne la victoire
- si l'égalité subsiste, on répète le tir de barrage dans les mêmes conditions

Le Tir sur cibles 3D :

Article A2 : Catégories des tireurs

Tableau des catégories intègre les U11

Catégories	Arc nu (BB)	Arc à poulies nu (Co)	Arc droit (AD)	Arc libre (TL)	Arc chasse (AC)
U11	Rose ⁽¹⁾				
U13	Blanc	Blanc ⁽¹⁾	Blanc ⁽¹⁾	Bleu ⁽¹⁾	Blanc ⁽¹⁾
U15	Blanc				
U18	Bleu	Bleu ⁽¹⁾	Bleu	Rouge	Bleu
U21					
S1	Bleu		Bleu	Rouge	Bleu
S2	Bleu	Bleu	Bleu	Rouge	Bleu
S3	Bleu		Bleu	Rouge	Bleu

⁽¹⁾ jusqu'au niveau régional

L'inscription des U11 est **obligatoire** au plus tard 7 jours avant le début de la compétition.
Si aucun U11 n'est inscrit dans ce délai, le piquet rose n'est pas installé.

Article B2 : attribution des pas de tir :

Piquet blanc ou rose s'il est présent, U11 Arc Nu

Pas rose, 5 à 20 m (article B4 fourchette de distances)

Le coefficient pour le piquet Bleu se situe maintenant de 460à490m

Article B.5.2 : Précisions sur le traçage des zones marquantes

Lorsque la zone 11 n'est pas tracée, elle doit être tracée d'un cercle au centre de la zone 10 et d'un rayon égal à la moitié du rayon de la zone 10.

Lorsque la zone 10, et parfois la zone 8, comportent plusieurs petits cercles, seul celui placé au milieu de la zone 10 vaut 11.

Lorsque les zones ne sont pas assez visibles, peu nettes ou sujettes à litige, elles doivent être retracées à l'identique des originales.

En aucun cas les zones ne peuvent être matérialisées par un surlignage au vernis ou tout autre procédé augmentant la visibilité des tracés. De même la zone 11 ne doit pas être matérialisée par une couleur tranchante avec le corps de l'animal.

Run Archery :

La tolérance pour les courses passe de +/-10 % à +/-2 %

Création d'un lexique

